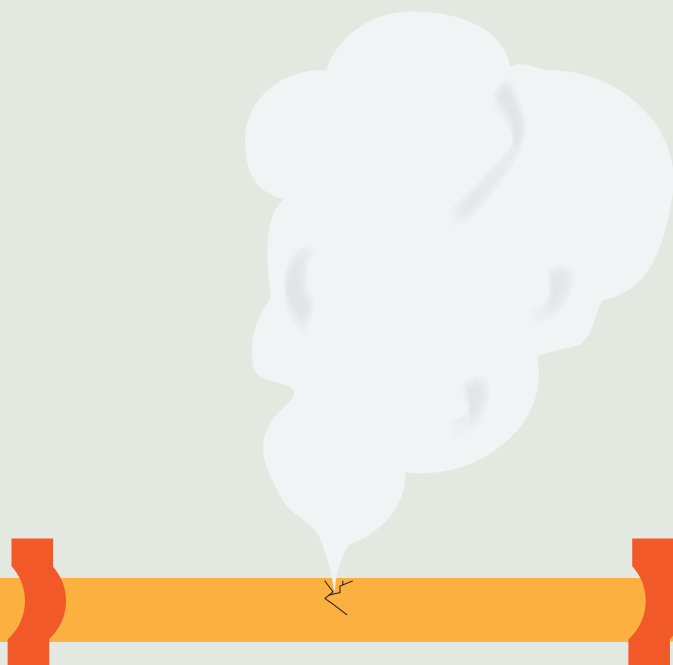


LES ODEURS DE GAZ

VOUS SENTEZ UNE ODEUR SUSPECTE?
VOUS ÉMETTEZ UN DOUTE SUR LE BON
FONCTIONNEMENT DE VOS APPAREILS
OU LA CONFORMITÉ DE VOTRE
INSTALLATION?



Service Logement : 02/600 57 30 - Eco&Co : 02/533 95 90



St Gilles Gillis



Édit. Resp.: Myriem Amrani, Présidente du CAFA Asbl - Rue du Fort, 25 à 1060 Bruxelles

QUE FAIRE EN CAS D'ODEUR DE GAZ ?

- Ne manipulez aucun objet susceptible de produire une étincelle ou une flamme, (interrupteur ou prise électrique, sonnerie, appareil de chauffage ou électroménager, briquet ou allumettes).
- Aérez immédiatement le local en ouvrant largement fenêtres et portes.
- Fermez le robinet du compteur gaz et les robinets d'arrivée de gaz de tous vos appareils.
- Ne cherchez pas la fuite de gaz vous même et en tout cas jamais à l'aide d'une flamme, vous provoqueriez une explosion et un incendie.

FAITES APPEL À SIBELGA EN FORMANT

LE 0800 19 400

VOTRE INSTALLATION DE GAZ EST-ELLE CONFORME ?

Pour toute nouvelle installation ou modification d'installation, l'installateur vous remet une attestation.

Cette attestation de conformité est exigée par le distributeur lors d'une demande d'ouverture du compteur de gaz.

SELON LE TYPE D'APPAREIL À GAZ UTILISÉ, IL FAUT PRÉVOIR:

- **Une arrivée d'air frais suffisante et permanente dans le bas du local (150 cm² minimum)**
- **L'évacuation correcte des produits de la combustion (cheminée)**
- **Une ventilation au point le plus haut du local (150 cm² minimum)**

SI UN APPAREIL À GAZ FONCTIONNE MAL OU NE FONCTIONNE PLUS, FERMEZ SON ROBINET D'ARRÊT ET APPELEZ UN PLOMBIER INSTALLATEUR, SANS TARDER.

LE « BRICOLAGE » EST L'ENNEMI DE VOTRE SÉCURITÉ, FAITES APPEL A UN(E) PROFESSIONNEL(LE)!